

Séance ordinaire du 13 février 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°13022024D02

Objet : Foncier – Approbation du plan et des tableaux de classement de la voirie communale

Date de la convocation et de l’affichage : 7 février 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 24
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le 13 février 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA		X		Franck VILLAND
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET			X	
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL	X			
Roger BILLARD		X		Régine DUCRET
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS		X		Serge GUILLEMAT

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20240213-13022024D02-DE
 Date de réception préfecture : 14/02/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE			X	
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR	X			

Secrétaire de séance : Ghislain GARLATTI

Rapporteur : Jean-Jacques BAZIN, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et des déplacements

Exposé des motifs :

Les voiries communales et les chemins ruraux font partie intégrante du patrimoine historique, culturel et économique des communes. Relevant du domaine public ou privé de la commune, ils structurent son territoire et conditionnent l'accessibilité et les déplacements entre ses différents secteurs.

La voirie constitue également un indicateur de charge et un critère de répartition des dotations de l'Etat aux collectivités. La dotation globale de fonctionnement (DGF) tient notamment compte de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

La révision du plan de classement de la voirie communale a été prescrite par délibération n°22032022D03 du conseil municipal du 22 mars 2022. En effet, la dernière mise à jour datant de 2012 pour les deux communes de Francin et Les Marches, il convenait de procéder à sa révision à l'échelle de la commune de Porte-de-Savoie.

L'inventaire et le diagnostic de la voirie ont été réalisés en collaboration avec le bureau d'études spécialisé COORDONNET, en plusieurs phases sur près d'une année.

Par délibération n°09052023D03 du 9 mai 2023, le conseil municipal a approuvé le plan et les tableaux de classement provisoires et décidé de procéder à la mise à l'enquête publique du projet de révision du plan de classement des voiries communales et chemins ruraux.

Cette enquête publique s'est déroulée pendant une durée de quinze jours, du lundi 12 juin 2023 au lundi 26 juin 2023 inclus. Monsieur Christian VENET, désigné en qualité de commissaire enquêteur, a remis à la commune son rapport, ses conclusions motivées et son avis le 13 août 2023. L'avis formulé est FAVORABLE, assorti d'une recommandation relative à la suite à donner aux propositions, afin de réaliser cette mise à jour du tableau de classement des voies de la commune.

A la suite de l'enquête publique, les modifications apportées au dossier sont les suivantes :

- La parcelle n° D 1525 est ajoutée dans la liste des acquisitions pour la voie communale 146a ;
- La proposition de passer « reg 104 » en chemin d'exploitation proposée en enquête publique n'est pas conservée et cette section de chemin reste le chemin rural 104 ;
- La désaffectation proposée « reg 135 » est réduite à la partie sud. Le Nord est conservé en chemin rural 135.

Il est proposé au conseil municipal d'acter par délibération les propositions suivantes n'ayant pas soulevé d'opposition au cours de l'enquête publique :

- les déclassements de voie communale partiels ou en totalité en chemin rural (voie communale n°106, voie communale n°134, voie communale n°135, voie communale n°141, voie communale n°172, voie communale n°173, voie communale n°174, voie communale n°201, voie communale n°221, voie communale n°08, chemin sur Digue) ;
- le déclassement de la voie communale n°129b en chemin et voie privée ;
- les désaffectations de chemins ruraux proposées dans l'enquête.

Les acquisitions, transferts, ventes et échanges seront à finaliser.

Conformément au plan et aux tableaux de classements joints :

→ La longueur de voirie à déclarer pour la DGF : **50 237 mètres linéaires.**

- 49 110 mètres linéaires de voies communales ;
- 712 mètres linéaires de voies vertes ;
- 415 mètres linéaires équivalents pour les parkings.

→ La longueur de chemins ruraux : **46 155 mètres linéaires.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications et propositions ci-dessus énoncées,
- **APPROUVE** en conséquence le plan de voirie et les tableaux de classement annexés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les procédures et signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 13 février 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 20/02/2024

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND

Le secrétaire de séance,
Ghislain GARLATTI



